

SwissLife ESG Dynapierre Part P

REPORTING MENSUEL AU 30/11/2023

Code ISIN FR0013219722



Indicateurs clés

Actif Net Total (en €)	627 388 781,07
Actif Net Actions (en €)	184 067 025,88
VL Actions (en €)	984,01
Dividende 2023 (en % rapporté à la VL du 31/12/2022)	0,64

Performances glissantes dividendes réinvestis*

1 mois	-0,63 %
YTD	-9,80 %
1 an	-10,90 %
3 ans*	-3,90 %
5 ans*	-1,05 %
Depuis la création*	0,65 %

Volatilité du portefeuille annualisée

1 an	4,62 %
3 ans	3,50 %
5 ans	3,15 %

Patrimoine immobilier

Nombre d'actifs	36
-----------------	----

* annualisée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Caractéristiques de la part P

Code ISIN	FR0013219722
Forme juridique	SPPICAV
Date de création de la part	15/11/2016
Société de gestion	Swiss Life Asset Managers France
Dépositaire	Société Générale
Effet de levier en % (Loan to Value)	16,66%
Durée de placement recommandée	8 ans minimum
Valorisation	Bi-Mensuelle
Dividende	Versement annuel
Conditions de souscription/rachat	Ordre J avant 12h
Frais de gestion/fct prélevés en 2022	1,27% TTC (actif net)
Frais d'exploitation immobilière en 2022	0,10% TTC (actif net)
Valeur IFI 2022 (résidents)	488.34
Valeur IFI 2022 (non résidents)	322.46
Commission de souscription - acquise	0%
Commission de souscription - non-acquise	3% maximum
Commission de rachat - acquise	néant
Commission de rachat - non-acquise	néant

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



« Cet OPCI, majoritairement investi directement ou indirectement en actifs immobiliers physiques, se présente comme une classe de risque basse de niveau 2 conformément à la réglementation PRIIPs. La catégorie de risque actuel associé à cet OPCI n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'un investissement « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Il peut en résulter pour l'actionnaire une perte en capital. »

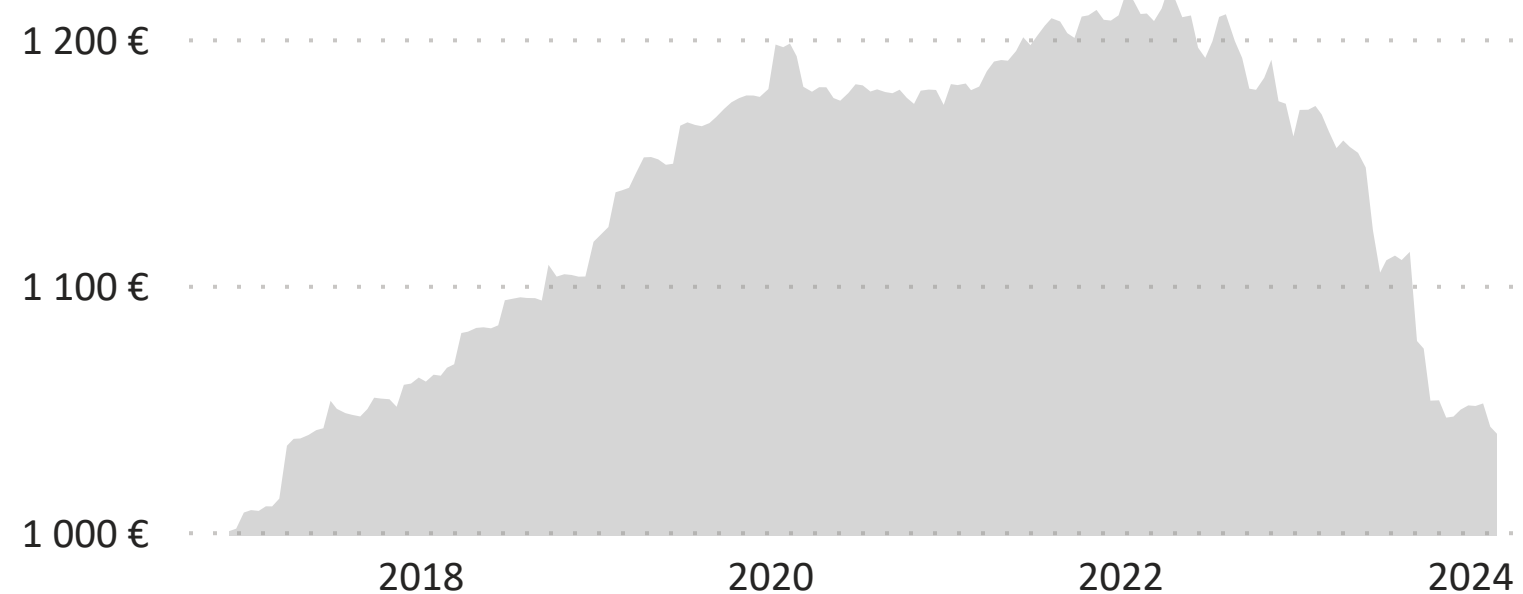
EDITO

Lors du comité fédéral des marchés ouverts FOMC (principal outil de la politique monétaire américaine) du mois de novembre dont le compte-rendu a été rendu public début décembre, le président de la FED Jerome Powell a confirmé que les taux directeurs resteraient inchangés pour la troisième fois consécutive notamment grâce à une inflation en recul sur 2023. Le sentiment des acteurs est désormais positif, avec des anticipations de baisse des taux directeurs et un point de pivot de la FED dès Mars 2024.

En zone Euro, l'inflation ressort également en net recul avec des premières estimations Eurostat à 2,4% pour le mois de novembre 2023 contre 2,9% en octobre. L'optimisme des investisseurs est clair et les principaux indices le démontrent : le CAC 40, le DAX de Francfort et le Dow Jones américain ont tous dépassé leurs plus hauts niveaux historiques en ce début décembre. Constat similaire sur le marché des foncières cotées avec un indice EPRA/NAREIT qui gagne près de 200 points sur le mois de novembre.

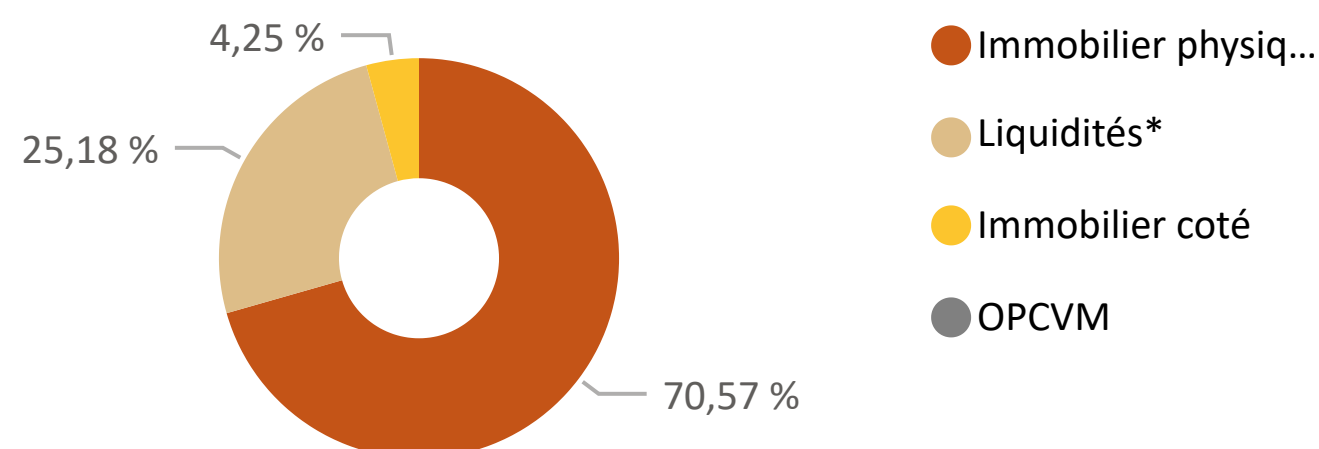
Les foncières cotées constituent un indicateur prospectif important pour évaluer la tendance générale du marché immobilier dans sa globalité. En effet, l'immobilier physique est par nature une classe d'actif qui tend à s'ajuster plus progressivement en raison notamment de l'inertie caractérisant ses transactions, contrairement aux titres de foncières qui corrigent immédiatement. Ceci a été démontré récemment avec le décrochage rapide des foncières observé dès 2022, en amont de la décote plus graduelle observée sur les actifs immobiliers physiques en 2023. La reprise des foncières en cette fin 2023 se veut résolument rassurante et laisse ainsi présager d'une meilleure santé du marché immobilier en 2024.

Evolution de la performance dividendes réinvestis depuis la création (30/06/2011)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

Répartition du portefeuille (en % de l'Actif Brut Total)



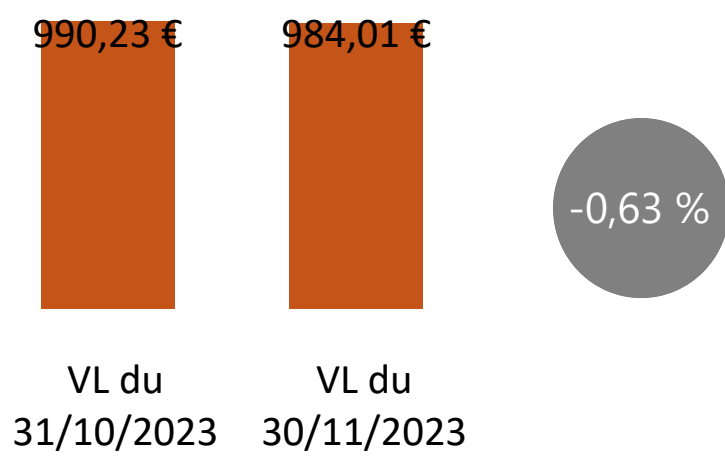
Objectif/Limites

Immobilier coté	9% (maximum)
Immobilier physique	51-65%
Liquidités*	10% (minimum)
OPCVM	30% (maximum)

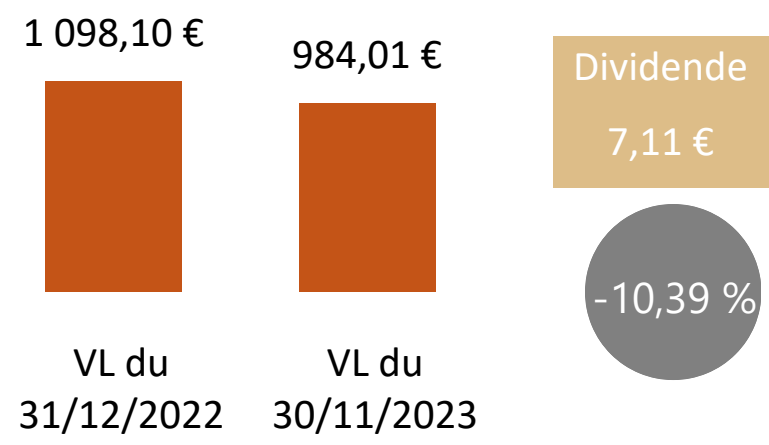
*et autres actifs circulants

Evolution de la VL et historique des dividendes versés

Sur un mois

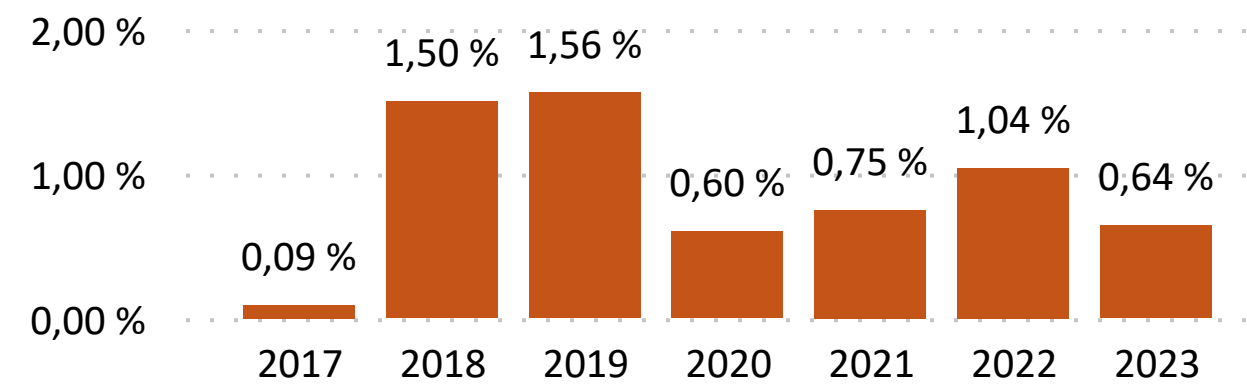


Depuis le début de l'année



Historique des dividendes versés

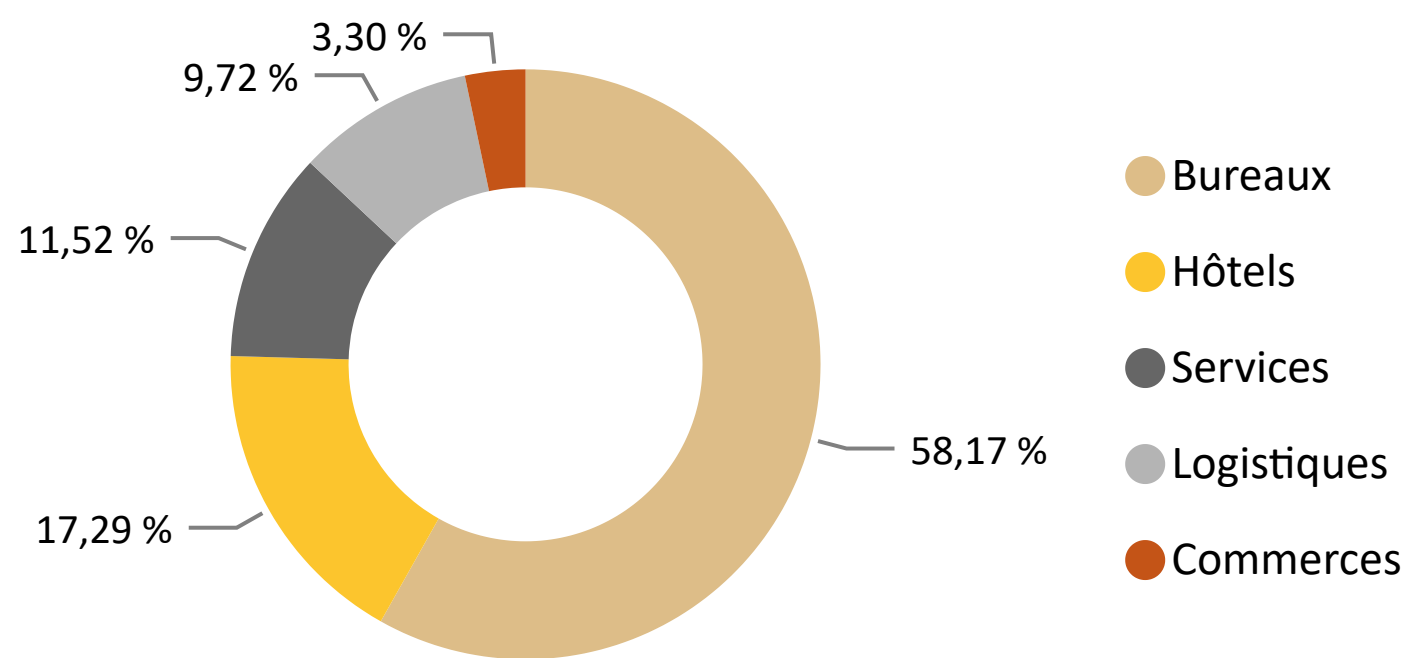
(en % rapporté à la VL au 31/12 de l'année précédente)



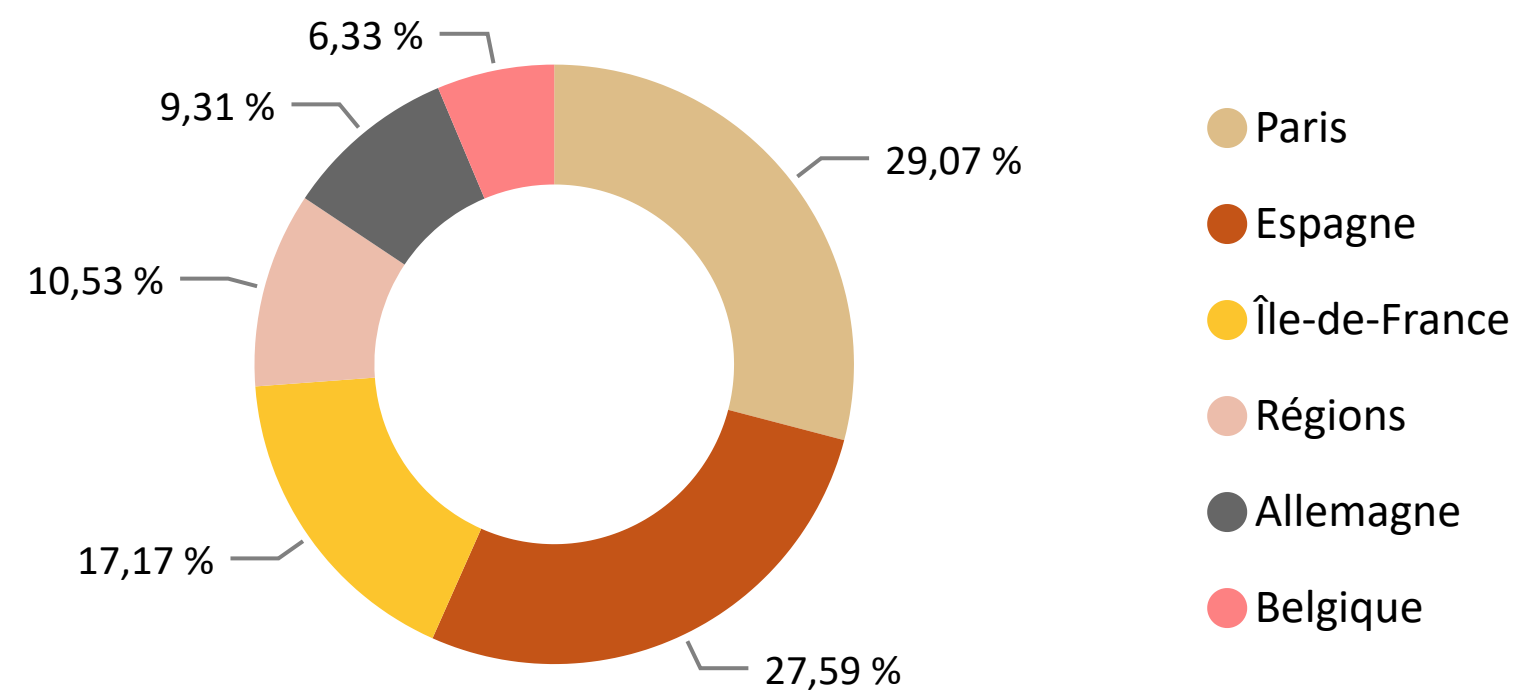
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Patrimoine immobilier physique

Répartition du portefeuille par segment de marché (base valeur retenue dans la VL)

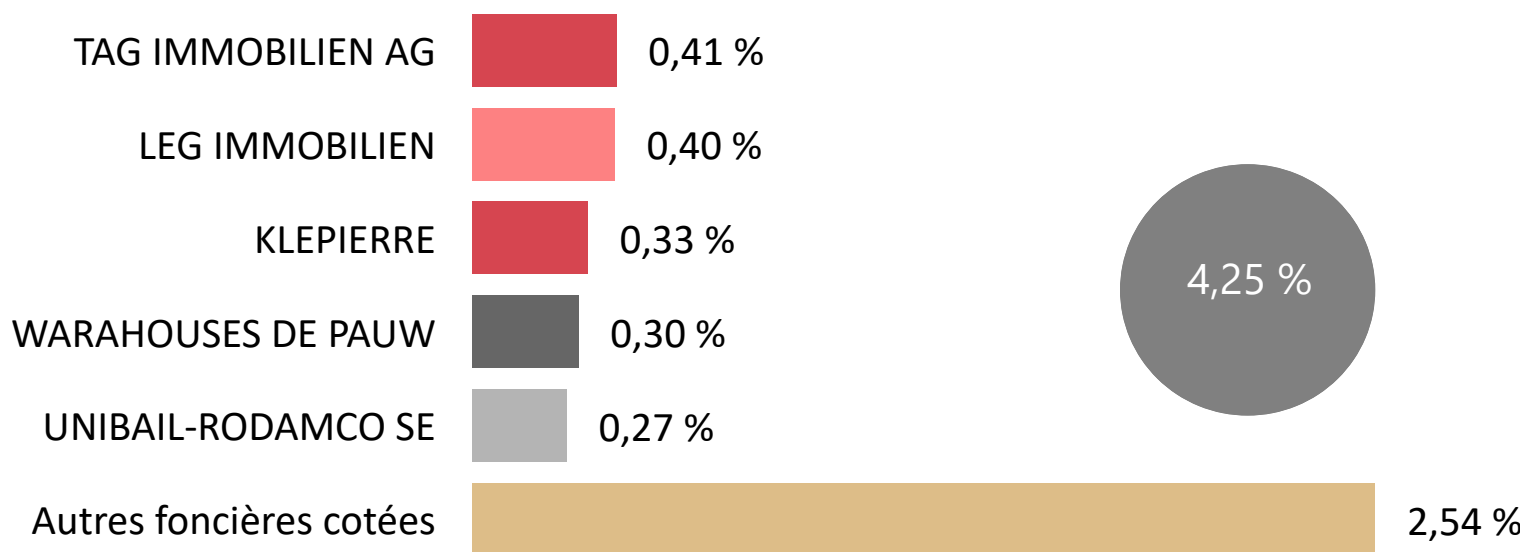


Répartition du portefeuille par zone géographique (base valeur retenue dans la VL)

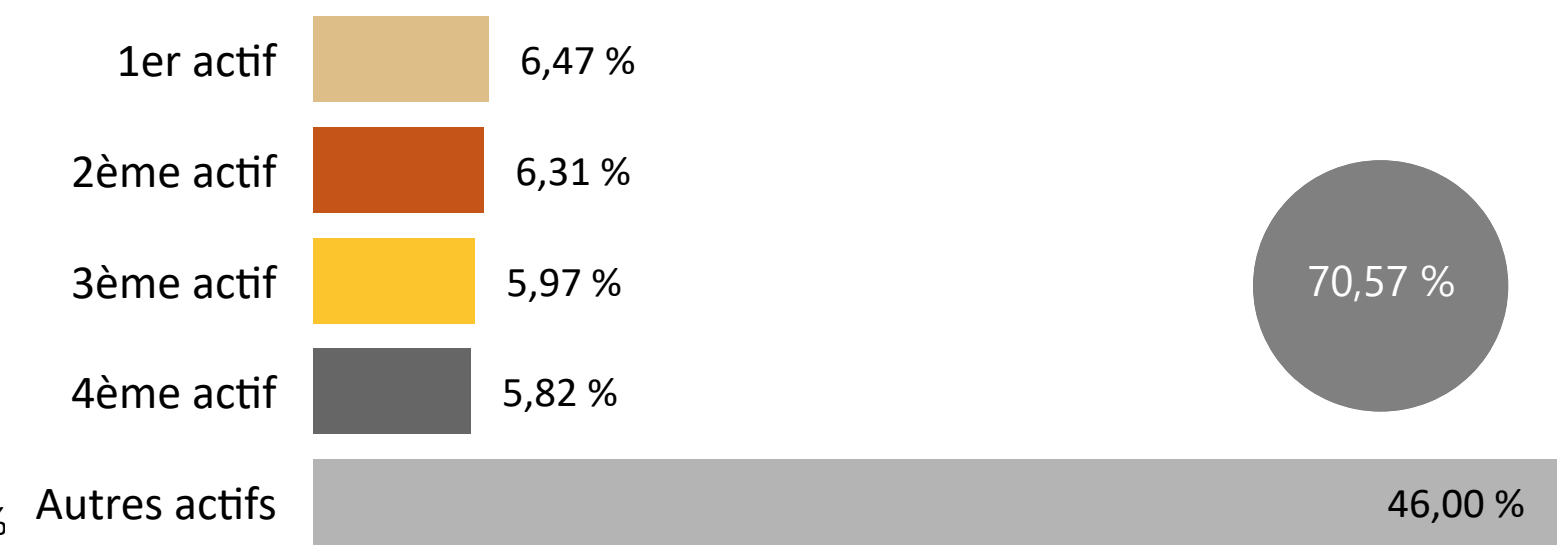


Immobilier coté et autres actifs financiers

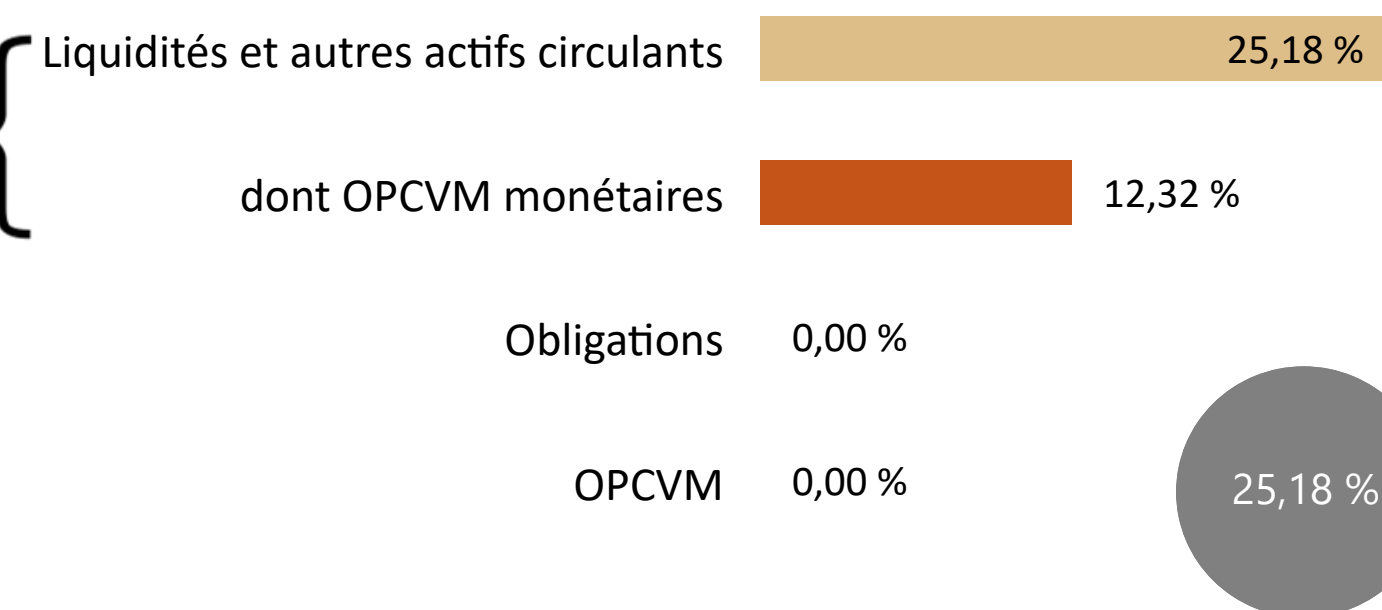
TOP 5 des foncières cotées (en % de l'Actif Brut Total)



Concentration des actifs immobiliers (en % de l'Actif Brut Total)



Répartition des autres actifs financiers (en % de l'Actif Brut Total)



Informations de gestion

Stratégie d'investissement

SwissLife ESG Dynapierre est une Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) dont l'allocation cible est de 60% minimum d'immobilier, de 30% maximum d'actifs financiers et de 10% minimum de liquidités. La stratégie sur la poche immobilière consiste à sélectionner des immeubles à usage d'habitation ou professionnel (bureaux, commerces, hôtels, logistique). Les gérants privilégieront des emplacements recherchés dans des marchés actifs avec une taille moyenne par rapport à leur marché de façon à faciliter des arbitrages à terme. Le ratio maximum d'endettement total, bancaire et non bancaire, direct et indirect, de la SPPICAV sera limité à 40% maximum de la valeur des actifs immobiliers.

Avertissements

SwissLife ESG Dynapierre détient majoritairement (directement et/ou indirectement) des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. Si les contraintes de liquidité de l'OPCI l'exigent, le délai de règlement des demandes de rachat peut être porté à 2 mois maximum. Par ailleurs, la somme que vous récupérez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie (risque de perte en capital), en cas de baisse de la valeur des actifs de SwissLife ESG Dynapierre, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans minimum.

Document non contractuel et non exhaustif réalisé à des fins d'information par Swiss Life Asset Managers France. Ce document ne constitue pas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage de parts de l'OPCI. Pour une complète information, vous pouvez télécharger le prospectus sur le site internet fr.swisslife-am.com ou contacter le Service Clients au 01 45 08 79 70.

Swiss Life Asset Managers France - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 671 167 € - Agrément AMF n° GP 07000055 - 499 320 059 RCS

Marseille APE 6630Z Tour la Marseillaise - 2 bis boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arc - 13002 Marseille Cedex 2 (Siège Social) - 153, rue Saint-Honoré - 75001 Paris